



Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

AD/BQ/BM

Madame Michèle ALLIOT-MARIE
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-
Mer et des Collectivités territoriales
Place Beauvau
75800 PARIS

Paris, le 21 juin 2007

Madame le Ministre,

Depuis plus de vingt ans, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie a entrepris une valorisation des métiers de discothécaire.

Nous avons mis en place avec votre concours, dont nous vous remercions, des mesures extrêmement importantes :

- le permis d'exploitation (formation de tous les débitants de boissons),
- la lutte contre l'alcool au volant (sécurité routière),
- la formation des agents de sécurité,
- la prévention de la toxicomanie,
- la prévention des maladies sexuellement transmissibles,

et nos professionnels, dans le même temps, ont fait tous les investissements nécessaires pour la mise en application de la loi Voynet, la loi sur l'accessibilité des personnes handicapées, sur la sécurité incendie....

La modernisation de nos entreprises se heurte aujourd'hui à deux blocages qu'il est essentiel de supprimer :

D'une part, nos établissements fonctionnant par régime dérogatoire, il leur faut une autorisation préfectorale d'ouverture tardive qui n'est accordée qu'à titre temporaire. Cela rend totalement précaire le fonctionnement de l'entreprise car la prive du recours à tout financement bancaire classique.

D'autre part, la distorsion des horaires de fermeture entre les départements engendre un nomadisme des jeunes, cause de risques d'accidents.

▲
FÉDÉRATION NATIONALE
DES CAFÉS BRASSERIES
DISCOTHÈQUES

▲
FÉDÉRATION NATIONALE
DE LA RESTAURATION FRANÇAISE

▲
FÉDÉRATION NATIONALE
DE L'HÔTELLERIE FRANÇAISE

▲
FÉDÉRATION NATIONALE
DES PROFESSIONS HÔTELIÈRES
SAISONNIÈRES

▲
FÉDÉRATION DE L'HÔTELLERIE
FAMILIALE NATIONALE

▲
GROUPEMENT NATIONAL
DES CHÂÎNES HÔTELIÈRES
▲

Nous pensons qu'il est grand temps que vous preniez un arrêté ministériel pour uniformiser les horaires sur l'ensemble du territoire français et que les entreprises de ce secteur fonctionnent au regard du droit, non d'un régime dérogatoire et à l'abri d'une concurrence faussée.

Nous pensons que les discothèques devraient être tenues d'ouvrir jusqu'à 7 heures du matin.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous rencontrer.

Nous vous prions de croire, Madame le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Bernard QUARTIER
Président de la Fédération Nationale
des Cafés, Brasseries Discothèques



André DAGUIN
Président de L'Union des Métiers
et des Industries de l'Hôtellerie.